



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 avril 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la
séance :

Madame la directrice générale et
greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale
adjoind et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.
**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS ET DES
SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 ET 24 MARS AINSI QUE DU
6 ET 15 AVRIL 2021**

21-04-107

21-04-108

21-04-109



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars et des séances extraordinaires du 22 et 24 mars ainsi que du 6 et 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Forgues soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de mai, juin et juillet 2021;

QUE monsieur Daniel Forgues soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Jacques Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 **RÉSOLUTION – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

21-04-110

21-04-111



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne;

ET qu'ensemble nous contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION — AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (BASSIN DE LIXIVIATS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder aux travaux relatifs au suivi post fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (bassin de lixiviats) tel qu'exigé par le *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC)*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la transformation du bassin actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues sont prévus à l'été 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la nomination de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe à procéder à un appel d'offres public pour l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues au lieu d'enfouissement.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

RÉSOLUTION — RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'un Village-relais est une municipalité reconnue par le ministère des Transports qui offre, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a obtenu l'appellation de Village-Relais en 2009;

21-04-112

21-04-113



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Municipalité pour la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Fédération des Villages-relais du Québec au montant de 634 \$ pour la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-114

8.5

RÉSOLUTION - PARTICIPATION FINANCIÈRE – ATTRACTION NORD – PLACE AUX JEUNES EN RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la promotion du milieu de vie Chapaisien et l'attraction de nouveaux arrivants constituent des priorités pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière déposée par Attraction Nord en date du 22 mars 2021, visant à bonifier l'ensemble des activités d'Attraction Nord et Place aux jeunes en région, notamment en offrant des séjours exploratoires;

CONSIDÉRANT QUE cette participation financière contribuera au rayonnement de la région de la Baie-James et au développement de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 12 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 500 \$ à Attraction Nord – Place aux jeunes en région afin de bonifier leurs activités de promotions.

QUE la somme soit puisée à même le budget d'opérations, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-115

8.6

RÉSOLUTION – APPROBATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le 7 avril 2021, le Centre de services scolaire de la Baie-James transmettait à la Ville de Chapais son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2021-2024 à des fins de consultation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre lors du comité plénier du 19 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024, tel que soumis par le Centre de services scolaire de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-04-116

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.7

RÉSOLUTION - APPUI AU CONSORTIUM AGORA49 POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE D'INNOVATION EN MILIEU NORDIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Consortium Agora49 procède actuellement à la rédaction du plan d'affaires du projet Zone d'innovation en milieu nordique;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté aux membres du conseil municipal le 20 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE le Consortium Agora49 souhaite présenter son projet de zone d'innovation au ministre de l'Économie et de l'Innovation afin que ledit projet donne lieu à la désignation officielle d'une zone d'innovation par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création de zones d'innovation de calibre international vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises et comprennent des infrastructures de recherche, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les zones d'innovation attireront des talents, des entrepreneurs, de grands donneurs d'ordres ainsi que des chercheurs du Québec et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la diversification économique de Chapais constitue une priorité du conseil municipal, que la concrétisation de projets industriels novateurs est une mesure majeure du Plan de diversification économique de la Ville et qu'une zone d'innovation en milieu nordique faciliterait l'émergence et la croissance de plusieurs projets industriels novateurs en cours et à venir à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais affirme l'importance de ce projet structurant visant à animer un réseau de scientifiques au bénéfice de déploiement d'une zone d'innovation en milieu nordique qui contribuera au développement de nouvelles entreprises, et ce, afin d'assurer l'occupation et la vitalité de la ville de Chapais, et de la Baie-James;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'APPUYER le dépôt du projet de Zone d'innovation en milieu nordique du Consortium Agora49 auprès du ministre de l'Économie et de l'Innovation afin que ledit projet donne lieu à la désignation officielle d'une zone d'innovation par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

21-04-117



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mars 2021 s'élevant à **424 986,86 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **249 453,60 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-118

11.2

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LEVÉ DE PUIXS D'OBSERVATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais dans le cadre de l'étude de vulnérabilité de l'eau souterraine devait mandater une firme d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation de levé de puits d'observations;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 30 mars 2021 de CTR Arpenteurs - Géomètre, au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables répondait aux exigences du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de M. Francis Proteau-Bédard, de la firme Englobe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se situe en deçà de 50 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'octroi du mandat à CTR Arpenteurs-Géomètres pour un montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-412-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-119

11.3

RÉSOLUTION – ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER 0-3/4

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à l'achat et au transport de 1 350 tonnes de gravier 0-3/4, pour réaliser certains projets, notamment la construction d'un skatepark et l'entretien d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre, soit :

Soumissionnaires	Prix
Les Entreprises Marc Forget	18,00 \$/tonne
Transport Jonathan Rémillard	15,89 \$/tonne

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

21-04-120

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de l'entreprise Transport Jonathan Rémillard pour l'achat et le transport de 1 350 tonnes de gravier au coût de 15,89 \$ / tonne, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même les postes budgétaires 03-310-00-725, 03-310-29-721 ainsi qu'au budget d'opération, à même les postes budgétaires 02-222-00-625, 02-355-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CONTRÔLER ET DE RÉGIR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL, DOMESTIQUE OU UNITAIRE EXPLOITÉS PAR LA VILLE DE CHAPAIS ET DE FIXER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Daniel Forgues, pour que soit adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet de contrôler et de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluvial, domestique ou unitaire exploités par la Ville de Chapais et de fixer les modalités administratives des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

21-04-121

14.1 RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS ET LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son Plan stratégique 2013-2023, la Ville de Chapais s'est engagée à bonifier l'animation du milieu chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Chapais est doté de ressources humaines limitées;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir le bénévolat et d'impliquer les citoyennes et les citoyens dans l'organisation d'activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais est active dans la communauté depuis près de quarante ans auprès de toutes les catégories d'âge;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais possède plusieurs équipements de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mandater la Corporation des loisirs de Chapais pour l'organisation de certaines activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser un protocole d'entente entre les deux parties, définissant les modalités du mandat octroyé à la Corporation des loisirs concernant l'organisation d'activités de loisirs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

et encadrant l'utilisation par la Ville de Chapais des équipements appartenant à la Corporation des loisirs;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, et la directrice générale adjointe, madame Mélanie Gagné, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chapais ce protocole avec la Corporation des loisirs de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-122

14.2

RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS ET LA VILLE DE CHAPAIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DU STUDIO EXTRÊME

CONSIDÉRANT QUE le Centre de conditionnement physique « Studio Extrême » est une activité gérée par la Corporation des loisirs de Chapais, donc totalement indépendante du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de mettre certains de ses locaux et équipements à la disposition de la Corporation des loisirs de Chapais pour que cette dernière réalise les activités du Centre de conditionnement physique « Studio Extrême »;

CONSIDÉRANT QUE les parties concernées acceptent de collaborer dans l'organisation et dans l'application de l'utilisation des locaux, des terrains et du matériel pour les activités du Centre de conditionnement physique « Studio Extrême »;

CONSIDÉRANT QUE cette mise en commun des ressources a pour but spécifique le rendement maximum des facilités, sans brimer en rien l'autonomie des parties concernées dans leur champ de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser un protocole d'entente entre les parties, définissant les modalités du mandat octroyé à la Corporation des loisirs concernant la gestion du Centre de conditionnement physique « Studio Extrême » et encadrant l'utilisation des locaux et l'entreposage des équipements appartenant à la Corporation des loisirs dans les espaces de la VILLE;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le maire, monsieur Steve Gamache, et la directrice générale adjointe, madame Mélanie Gagné, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chapais ce protocole avec la Corporation des loisirs de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-123

14.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PHYSIQUEMENT ACTIF »

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre dans le cadre du programme « Physiquement actif » de l'aide financière pour les organismes, et/ou municipalités, afin d'offrir des activités gratuites ou peu coûteuses et d'inciter le plus grand nombre de personnes à pratiquer régulièrement des activités physiques à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire offrir une nouvelle programmation d'activités pour les citoyens;



No de résolution
ou annotation

21-04-124

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorisera l'accessibilité aux citoyens de tous les âges à de l'équipement sportif gratuitement;
Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Physiquement actif » auprès de Loisir Sport Baie-James, et à signer tous les documents d'entente relatifs à cette demande.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LA CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des chapaisiens et à bonifier l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit organiser des activités familiales et des défis à la piscine;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribueront à la vitalité du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

21-04-125

16.1 MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR CLÉMENT BRETON

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de monsieur Clément Breton, en date du 8 mars dernier annonçant son départ à la retraite comme pompiers à temps partiel pour le Service des incendies de Chapais ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Breton compte 16 années de service à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et la direction générale souhaitent remercier monsieur Breton pour ces années de service, à travers lesquelles il a démontré un dévouement et un professionnalisme exceptionnel;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

21-04-126

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

DE remercier monsieur Clément Breton pour ses années de service avec l'équipe du Service des incendies de la Ville de Chapais, et lui souhaiter bon succès dans cette nouvelle étape de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1 RÉSOLUTION – ENTÉRINER L'ADOPTION DU BUDGET 2021 DE CHAPAIS LIGNE VERTE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) VOLET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE Chapais Ligne Verte a maintenu une offre de services répondant aux besoins de la population dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir des répercussions majeures sur le transport collectif des personnes, le budget 2021 de Chapais Ligne Verte a été révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'adoption du budget 2021 de Chapais Ligne Verte tel que présenté;

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) volet transport collectif régional;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF « CHAPAIS LIGNE VERTE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le projet de transport collectif « Chapais Ligne Verte » est en opération depuis septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le ministère des Transports au projet de transport collectif « Chapais ligne Verte » dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif est nécessaire pour le maintien de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Chapais et de Chibougamau se sont engagées à renouveler leur aide financière pour des sommes respectives de 10 000 \$ et de 5 000 \$, et qu'un revenu de 11 250 \$ est estimé en provenance de la tarification des usagers, correspondant approximativement à 2 000 déplacements;

21-04-127



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons obtenir une aide financière de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) d'un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 avril 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports au montant de 72 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Steve Gamache nous informe que la Ville a eu énormément de plaintes concernant le Club de VTT. Des citoyens ayant utilisé un chemin multi-usager se sont fait intercepter par un représentant du Club de VTT. M. Gamache nous mentionne qu'ils n'ont pas le droit d'arrêter les gens prétextant qu'ils n'ont pas de carte de membre sur un chemin multi-usager. Toutefois, ils peuvent intervenir lorsqu'il est question de sécurité en VTT.

Il nous informe ensuite que le Syndicat des employés municipaux a publié un communiqué, nous informe sur le contenu et rectifie certaines informations.

Il aborde la situation de la Covid-19 et demande aux citoyens de continuer à respecter les consignes sanitaires et vous invite à vous inscrire pour obtenir la 2^e dose du vaccin.

Et vous souhaite en bon moi et vous invite à la prochaine séance le 18 mai.

Monsieur Jacques Fortin, en complément aux commentaires de M. Gamache, invite les citoyens ayant été interpellés illégalement à porter plainte.

Monsieur Daniel Forgues mentionne qu'avec le dégel lacs plus tôt qu'à l'habitude, d'être très prudent si vous aller sur les plans d'eau, car l'eau est encore glaciale.

Madame Roxanne Tremblay nous informe que du 16 au 23 avril à lieu NdQ en création virtuel (page Facebook) et vous invite à aller voir le talent de nos artistes régionaux.

Monsieur Guy Lafrenière rappelle que la date limite pour enlever les abris Tempo est le 15 mai. Il revient également sur les délais relatifs aux négociations de la convention collective.

Madame Denise Larouche nous informe qu'il reste des postes à combler pour le Camp jour, que les informations se retrouvent sur la page Facebook et sur le site internet de la Ville.



No de résolution
ou annotation

21-04-128

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 46.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière